

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09/09/2008
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-9-4-5

Séance du vendredi 5 septembre 2008

Mise en œuvre de la politique départementale d'insertion pour 2008 – Opération vendanges

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU la loi n° 88.1088 du 1^{er} décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion et la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA,
- VU la délibération n° 2008/I-90/2 du Conseil Général du 14 décembre 2007 fixant le budget départemental consacré à l'insertion pour l'année 2008 et donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles de subvention en cours d'année 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

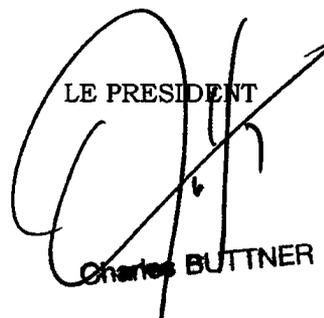
APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de 45 895 € à l'association G7, au titre de l'Opération vendanges.

Cette somme sera prélevée sur l'enveloppe 61502, chapitre 65, nature 6574, fonction 58

- Autorise le Président du Conseil Général à signer la convention portant partenariat dans le cadre du RMI pour l'année 2008.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER